

AVIS D'AFFICHAGE

Prescription de la révision allégée n° 8 du Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune de Rochechouart

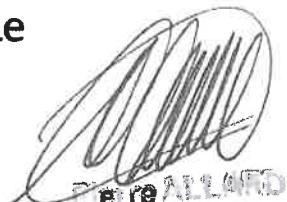
Par délibération n° 2024/0912/06 du 9 décembre 2024, le conseil municipal de la commune de Rochechouart a décidé de prescrire la révision allégée n° 8 du PLU sur la commune et a fixé les modalités de concertation à savoir :

- la consultation possible des informations générales sur la révision simplifiée n° 8 sur le site de la ville www.rochechouart.com,
- un formulaire de concertation sera disponible en ligne sur le site de la ville.
- l'affichage en mairie et sur les panneaux de communication dans les villages de Babaudus, l'Autre, Pierrefolle, la Chabaudie, Boischenu et le Breuil de Vayres.
- la possibilité de consulter les pièces du dossier de révision simplifiée n° 8 en mairie (aux horaires d'ouverture au public),



Fait à Saint Junien

Le



Pierre ALLARD